
Adresse de la société populaire de Givet qui annonce la fête civique célébrée le 30 frimaire à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Givet qui annonce la fête civique célébrée le 30 frimaire à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 435-436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34928_t1_0435_0000_20

Fichier pdf généré le 15/05/2023

32

Les maires et officiers municipaux de la commune de Montbard, district de Semur, annoncent que les dons patriotiques faits dans cette commune pour les défenseurs de la patrie, montent à 746 chemises et 53 paires de bas, et qu'il a été donné, pour venir au secours de la nation, 72 marcs d'argenterie, 12 marcs de galons d'or et 4 marcs de galons d'argent, le tout provenant des églises de Montbard (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbard, 7 niv. II] (3)

« Législateurs,

Sur l'avis du Ministre de la Guerre, que nos braves défenseurs étoient dans un dénuement absolu, de chemises, charpie et souliers, la municipalité de Montbard, jointe à la Société populaire de lad^{te} commune, a excité l'élan des patriotes bien prononcés du canton, qui a produit net en bonnes chemises, le nombre de 746 qui vont gagner Nancy, de l'ordre du ministre de la guerre qu'il (sic) nous mande avoir donné l'ordre de les enlever.

Nous avons une demie cuve et une feuillette Paris, bien foulées de belle charpie, que l'ad-joint de la 2^e division du bureau de la guerre, nous mande aussi qui vont être incessamment enlevées pour les hôpitaux militaires, avec des bandes de compresses, et de vieux linge pour pacifier les plaies honorables de nos frères, à quoi est aussi joint (sic) 19 paires de bas de laine et coton.

Citoyens Législateurs, les papiers-nouvelles, nous donnent le détail affligeant où nos braves soldats se trouvent sans souliers; la Société populaire de Montbard en offre 30 paires et la commune 23 paires. Ce petit ballot part, par la diligence de demain pour Paris à l'adresse du Ministre de la Guerre, afin qu'il fasse une portion des lots qui vont être envoyés à nos guerriers de la Vendée 53 paires de souliers, Législateurs, ne sont que le denier de la veuve, nos moyens sont faibles et nous sommes forts en patriotisme.

Les communes dans tout le canton ont obéi à la voix de la Raison, les cloches sont descendues, des cloches sans murmure, les signes extérieurs de la superstition ont disparu, l'argenterie du temple a été livrée pour venir au secours de la patrie, Montbard, à lui seul en fournit 72 marcs 2 onces argent, en galons or et argent, 12 marcs 5 onces et galons d'argent, 4 marcs 14 onces.

Ce métal, nerf de la guerre, est enregistré au district. Agréez Législateurs, ces faibles dons, que de bons et braves sans-culottes, offrent sur l'autel de la patrie, en vous invitant de nouveau, à conserver le gouvernement du timon de la République jusqu'au rétablissement de la paix générale, intérieure et extérieure, de

(1) P.V., XXXI, 88. Mention dans M.U., XXXVI, 315; C. Eg., n° 539.

(2) Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 922, p. 38. Reçu le 18 niv. II.

l'anéantissement du fanatisme, du feillantisme, du modérantisme et de l'aristocratie, ce sont les vœux les plus sincères des officiers municipaux de Montbard.»

R. ERMRY (mairie) BERNARD, LAUBIN, DROUARD, GUÉRARD cadet (secrét.).

33

L'administration du département du Mont-Terrible envoie à la Convention nationale les renonciations que font de leurs pensions les citoyennes ci-devant ursulines, Bretanot, Challet, Louise Brieffes, Marguerite Doucet, Marie-Louise Guérat, Ursuline Decemont, Arnoux-Pallain, Claire Pallain, Toliat, Duhat, Jeanne-Ursule, Marie-Barbe Toset, Marie-Ursule Fortzos, Thérèse Dam, Buthod, Marie-Eve Rossé.

Les mêmes administrateurs envoient aussi une pareille renonciation de la citoyenne Auzeville, ci-devant religieuse de l'Annonciade.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

34

Le président de l'administration provisoire du département de la Meurthe écrit que l'or et l'argent ne sont pas les seules dépouilles que l'on a faites dans ce département sur le fanatisme. Il annonce que les églises leur fournissent du fer et du bronze par tonneaux, et que la Convention n'a qu'à indiquer où il faut envoyer ces métaux (2).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

35

La société populaire de Givet fait part à la Convention nationale que, le 30 frimaire, les citoyens-soldats et soldats-citoyens se sont réunis sur la place d'armes, et ont planté l'arbre de la liberté, aux cris mille fois répétés : vive la République !

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Givet, 4 niv. II] (5)

Citoyens Législateurs,

La Société républicaine montagnarde de Givet, toujours attentive à saisir les occasions qui se présentent de prodiguer les témoignages de

(1) P.V., XXXI, 88. Mention dans Bⁱⁿ, 21 pluv. (suppl^t); Ann. patr., n° 407.

(2) D'après M.U. (XXXVI, 314), il s'agirait d'une lettre de l'agent nat^l de Nancy, datée du 1^{er} pluv.

(3) P.V., XXXI, 88. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; C. Eg., 539; Ann. patr., n° 403.

(4) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; M.U., XXXVI, 314; C. Eg., n° 539; Ann. patr., n° 403.

(5) C 292, pl. 939, p. 5. Reçu le 23 niv. II.

sa satisfaction à ceux de ses braves frères d'armes composant la garnison de cette place frontière, qui toujours prêts à verser leur sang pour la défense de la Patrie s'empressent tour à tour à les mériter par des traits de courage et d'intrépidité, dont ils ne manquent guère de donner des preuves chaque fois qu'ils sont mis en réquisition pour aller à la poursuite de l'ennemi, qui, comme nous l'espérons, sera sous peu de temps forcé de quitter honteusement le voisinage d'un territoire, sur lequel, il ne trouvera jamais que la liberté ou la mort, et il peut d'autant moins espérer d'autre avantage que le 30^e frimaire, jour auquel les citoyens soldats et les soldats citoyens se sont fraternellement rassemblés pour se rendre sur la place d'armes du fort La Montagne, ci-devant Charlemont, sur laquelle, ils ont planté l'arbre de la liberté, au milieu des cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! plusieurs de ses braves défenseurs connus sous le nom de *Chasseurs du Mont d'Hauve* étoient en ce moment occupés à faire mordre la poussière aux satellites de la tyrannie, dont quatre ont été tués et plusieurs autres blessés. D'après ces considérations vous jugerez, dignes protecteurs de l'humanité si la Société populaire de cette ville peut, avec trop de zèle, s'intéresser pour la conservation et le rétablissement de la santé de ses frères qui combattent, avec tant d'ardeur, pour le salut de la République une et indivisible ».

FLAMANT, JUNIUS RAMBOURG (*présid.*),
DEPRIE (*secrét.*), JOLY.

36

La société populaire d'émulation de Buchy, district de Gournay, envoie à la Convention nationale l'extrait du procès-verbal de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

37

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de liquidation, de l'adresse du citoyen Verdillac, agent national de la commune de Saint-Victorien, district de Saint-Junien, qui a fait la remise d'une somme de 300 liv. qui lui revient des droits d'échange (1).

38

La société populaire d'Ebreuil (1), district de Gannat, fait hommage à la patrie d'un cavalier monté, armé et équipé; et elle annonce

(1) P.V., XXXI, 89. Voir ci-dessus, 18 pluv., n° 51. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; C. Eg., n° 540.

(2) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.

(3) Et non Ebreuille.

qu'elle a envoyé à l'administration du district plusieurs dons en chemises, bas, charpie et autres objets (1).

39

Les membres du comité révolutionnaire de Thouars préviennent la Convention nationale qu'ils font passer au comité de sûreté générale, numéraire, une somme de 12,347 liv. 8 s. 2 d., 38 marcs 2 onces 8 gros de vieilles pièces et argenterie, et un nombre considérable d'autres objets et bijoux trouvés cachés dans des maisons dont les propriétaires sont en arrestation, morts en prison, ou traduits devant la commission militaire de Saumur. Ils assurent qu'ils auront toujours le même zèle et la même vigilance.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

40

L'on donne lecture d'une lettre des administrateurs du district de Cambrai, à laquelle est joint le procès-verbal d'une séance du directoire, duquel il résulte que plusieurs citoyens de Villers-Guislain ont fait, par l'organe de leur municipalité, des dons patriotiques en foin, paille, avoine et argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

41

L'agent national du district de Verneuil annonce que les citoyens de ce district viennent d'offrir, pour les défenseurs de la patrie, 26 chemises, 9 paires de bas, 2 habits uniformes, 2 sacs de peau, un sac de toile.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

42

Adresse du comité de surveillance de Ville-neuve (5), qui annonce que le gouvernement révolutionnaire est la terreur de nos ennemis intérieurs, et que c'est un mécanisme divin dont le mouvement bien dirigé doit anéantir tous nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Villeneuve-de-Berg, 7 pluv. II. A la Conv.] (7)

Le Comité assemblé, considérant que le gou-

(1) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.

(2) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; M.U., XXXVI, 315; *Audit. nat.*, n° 503; *J. Sablier*, n° 1126; *Ann. patr.*, n° 403; *C. Eg.*, n° 539; *J. Fr.*, n° 502.

(3) P.V., XXXI, 90. Voir ci-dessus, 17 pluv., n° 27.

(4) P.V., XXXI, 90. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.

(5) Ardèche.

(6) P.V., XXXI, 90. Mention dans Bⁱⁿ, 21 pluv. (suppl¹).

(7) C 291, pl. 933, p. 3.